

Politique d'annulation et de remboursement

Vous pouvez annuler votre inscription à un cours de loisir en tout temps. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir un avis écrit (par courriel au loisir@mmaq.com ou par la poste). Votre inscription sera annulée dès la réception de cet avis.

Un remboursement complet des frais d'inscription que vous avez payés vous sera accordé si vous annulez votre inscription avant le début des cours.

Un remboursement partiel des frais d'inscription que vous avez payés vous sera accordé si vous annulez votre inscription après le début des cours. Les montants suivants vous seront réclamés et seront déduits de votre remboursement :

- le coût des cours déjà suivis;
- une pénalité prévue par la loi et correspondant au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas encore été donnés.

Par exemple, vous êtes inscrit à un cours de 10 semaines (10 cours), pour lequel vous avez payé 250 \$. Vous décidez d'annuler votre inscription après 2 cours et vous nous faites parvenir un avis écrit à cet effet. Un montant de 50 \$ vous sera réclamé pour les 2 cours que vous avez suivis ainsi qu'une pénalité de 20 \$ (10% du prix des cours restants). Votre remboursement s'élèvera donc à 180 \$.

Veillez prendre note qu'aucun remboursement ne sera accordé, peu importe le motif, pour des journées d'absence pendant la session.

Notez qu'un nombre minimum de participants est requis pour que la MMAQ offre les différents ateliers. La MMAQ se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est jugé insuffisant. Dans cette éventualité, les frais d'inscription seront remboursés en totalité.